



Le bulletin d'informations de la Section
UNSA PACA CORSE



Maltraités !

Un gouvernement qui arrose ses futurs électeurs, mais qui visiblement ne compte pas faire de même avec ses fonctionnaires (sauf armée et force de l'ordre) et encore moins ses douaniers.

Comment sommes-nous traités financièrement ?

- 1,2% d'augmentation salariale en 11 ans maintenant et un refus de revenir à la raison alors que l'inflation repart de plus belle (2,7 % en un an d'octobre 2020 à octobre 2021 reconnus officiellement).
- Une aumône en terme de compensation de part patronale des frais de mutuelle, (pourtant à hauteur de 50% des frais mensuels dans le privé !). Un montant de 15€ ce qui donnera un montant réel de 8 ou 9 euros, impôts et charges déduites ! (Voir article spécifique)
- Des allègements de taxes locales (habitation) vite récupérés par des augmentations du foncier.

Comment sommes-nous traités structurellement ?

- Une stabilité annoncée dernièrement de l'emploi douanier sur 4 ans, alors qu'il manque de nombreux agents pour assumer nos missions !
- Le dépeçage des OP/CO, via le transfert de la fiscalité à l'administration mammouth des impôts !
- Un contrat proposé et annoncé (à venir vis-à-vis des OS), après présentation aux DI qui a tout du marché de dupes.
- Des expérimentations (en Aura) en surveillance qui ont visiblement en arrière-plan une dérégulation de l'organisation du travail au détriment des agents !

Que font-ils à titre social :

- Un système LDG inique imposé unilatéralement par les gouvernants, faisant perdre toute garantie de promotion équitable aux agents, (voir article spécifique).
- Le plus lamentable épisode de dialogue social sur les restructurations douanières depuis 20 ans.
- Des textes d'accompagnement des restructurés en recul par rapport aux précédents.
- Des pseudos négociations qui n'ont consisté qu'en du volume de réunions et non en qualité pour déboucher sur un clash que le ministre sollicité montre peu d'enthousiasme (c'est un euphémisme !) à apaiser.
- La perte de l'assurance de rester à la résidence douanière arrachée par l'UNSA en 2015.
- Aucune réelle compensation indemnitaire comme habituellement en cas de restructurations en douane, à titre de pretium doloris pour l'ensemble de la corporation, (IR, IMT, ou ACF, promotions). La Directrice Générale n'exerce aucune influence réelle pour défendre ses douaniers, pourtant régulièrement montrés en exemple par des visites et interventions médiatisées. Sans doute et au mieux, une prime « one shot » inversée hiérarchiquement comme dernièrement à la DGFIP pour donner l'illusion du social.

En clair tout se délite dans notre univers par la volonté de « pseudos modernistes », qui n'ont qu'un objectif : tuer la fonction publique à petit feu et paupériser ses personnels.

Un coup d'épée dans l'eau du vieux port !

Le 4/11/2021 Visite à Marseille de la Directrice Générale :



Dans un contexte où le dialogue social national est rompu depuis la rentrée automnale, Madame Braun Lemaire a sans doute cru pouvoir compenser ce manque dans la cité phocéenne.

Elle est retournée à la capitale Gros-Jean comme devant. L'intersyndicale lui a sans doute fait une fausse joie en se rendant à son rendez-vous. Joie vite mise à mal par le refus de s'asseoir à sa table en lui lisant la déclaration ci-dessous et en lui remettant une motion signée par l'ensemble des agents en sursis, futures victimes du transfert fiscal.

Une leçon sans doute pour celle (admiratrice d'Audiard peut-être ?) qui prend régulièrement les gabelous et leurs enfants pour des canards sauvages !

En appliquant les réformes les plus antisociales qu'on ait connues, en refusant d'accorder les compensations minima à l'ensemble de la corporation, bref en faisant pis que tous ces prédécesseurs, (qui n'étaient pourtant pas des cadors en la matière !) que pouvait-elle attendre des syndicalistes Marseillais qui sont aux cotés des agents qui souffrent ?

Lors de son bref passage, pas de visite dans les services touchés par le transfert fiscal, c'est tout dire de la considération de cette dame !

Depuis plus d'un mois, le ministre du budget, doit recevoir l'intersyndicale nationale, qui estime n'avoir plus rien à tirer d'échanges avec la DG. Il a envoyé aux renseignements son directeur de cabinet le 20 octobre et depuis plus rien ! C'est tout dire de la considération qu'il a pour la douane, ses douaniers et les futurs restructurés, (les premiers dans un mois et demi...) ! **Toujours là pour profiter médiatiquement des saisies effectuées par les agents, et absent quand il faut se soucier d'eux !**

CFDT

CGT

Solidaires

UNSA DOUANES

USDFO

Déclaration Intersyndicale : Audience DG du 04/11/2021 :

Madame la Directrice Générale,

Cela fait maintenant plus de deux ans que vous avez pris vos fonctions à la tête de la DGDDI, aujourd'hui seulement vous vous décidez enfin à vous déplacer à Marseille pour visiter les services douaniers déconcentrés que vous dirigez (et maltraitez) afin de rencontrer les agents et leurs représentants au niveau local.

Alors oui, nous direz-vous, la crise sanitaire est passée par là et a entravé vos projets de déplacements (la COVID a bon dos!) car en ce qui concerne les réformes et leur marche forcée bizarrement, là, il n'y a eu aucun obstacle !

Quitte à bafouer le dialogue social, accélérer l'agenda social, et même annoncer une veille de confinement que la TICPE, jusque là épargnée par le Rapport Gardette, allait être transférée à la DGFIP en 2024 comme une malpropre avec les conséquences financières et sociales qui en découlent.

Que dire du transfert de la francisation des navires qui ne repose sur aucun support juridique, ce qui a valu la censure du Conseil Constitutionnel ? Même le respect de la hiérarchie des normes ne vous fait en rien reculer !

Peut-être éprise de quelques remords, vous vous décidez enfin (en pleine période de vacances scolaires !) à vous rendre à Marseille (2 demi-journées seulement) pour visiter le service de Marseille Port et le scanner mobile à Port Saint Louis. Notre étonnement est à la hauteur de la maladresse ! Aucun service restructuré, et ce n'est pas ce qui manque dans la DI PACA Corse, n'est au programme de votre déplacement!

En pleine période de réorganisation majeure de notre administration suite au à la suite du transfert des missions fiscales, avec une suppression de 70 effectifs au niveau local d'ici 2024, un accompagnement social au plus bas imposé à toute vitesse... nous nous attendions à un peu plus de considération envers les agents restructurés, mais une fois de plus les bonnes surprises nous échappent !

Il est peut-être nécessaire de vous rafraîchir la mémoire avec un état des lieux des difficultés rencontrées au sein de la DI PACA Corse pour que vous consentiez à un peu plus de reconnaissance et d'humanité envers les douaniers impactés par cette énième réorganisation.

70 agents restructurés répartis dans 8 bureaux de douane :

Le bureau de Toulon qui est très fortement touché (- 9ER) dès 2022 sans aucune possibilité de reclassement en douane et des propositions de détachement jugées trop opaques vers la DGFIP et des pertes de salaire considérables vers la DAM. En sachant que ce bureau compte de nombreux agents reconnus travailleurs handicapés.

Le bureau d'Ajaccio dernier bureau de douane de Corse du Sud, devient un bureau dit « fragile » avec 4 ER à l'issue du transfert de la francisation dont deux agents également RQTH, mais aussi aucune possibilité de reclassement dans les services douaniers locaux.

Le bureau de Cannes devient également « fragile » avec 4 ER tout comme le bureau de Nice Port.

Le bureau et la brigade de Port de Bouc se voient même rayer de la carte avec le transfert de la TICPE.

Que dire de la Recette Interrégionale de Marseille qui, après multiples concentrations, resserrement du réseau comptable, va se réduire comme peau de chagrin avec la perte du recouvrement.

Nous réitérons notre demande de sureffectif dans tous ces bureaux où le reclassement en douane est impossible.

Nous attendons des réponses à la suite des propositions pour maintenir une charge de travail, des effectifs en place pour Ajaccio et Port de Bouc qui vous ont été faites lors du CT-SD de juin 2021 sur le transfert des missions fiscales.

Nous exigeons que chaque agent restructuré soit logé à la même enseigne, qu'il bénéficie d'une priorité absolue de reclassement en douane et d'un accompagnement social sans distinction dès lors qu'il appartient à un service qualifié de restructuré.

Les règles de gestion RH doivent être claires, précises, identifiées pour chaque collègue restructuré ce qui n'a malheureusement pas été le cas dans la DI PACA Corse ces dernières semaines.

Afin de vous illustrer le mécontentement, la déception, la colère des agents restructurés, nous vous remettons une motion signée par xxx agents...qui vous permettra peut-être de vous rendre compte du ras-le-bol général et du mal-être au travail que vous générez par cette gestion désastreuse de vos réformes !

Nous, représentants du personnel, élus au sein de la communauté douanière, ne cessons de dénoncer cette ineptie en alertant tous les douaniers, l'opinion publique, les instances politiques, les médias...

Cette réforme est mortifère et nous ne voulons pas être associés à ce démantèlement en assistant à ce semblant de dialogue social que vous nous proposez aujourd'hui.

Pas question pour nous représentants du personnel de nous asseoir tranquillement pour deviser sur l'avenir bien compromis de notre administration.

En soutien à nos instances nationales nous confirmons le boycott et l'opposition ferme à votre politique de l'autruche.

Syndicalisme apolitique ?

Une réflexion d'un militant UNSA sur notre apolitisme, nous invite à préciser quelques éléments à l'approche d'une période intensément politisée d'ici mai/juin 2022.

Notre syndicat est apolitique en ceci qu'il ne prend pas parti pour une obéissance quelconque ! Tous nos écrits aussi critiques qu'ils soient, n'ont pas pour objectif d'induire un débat avec les responsables de partis au pouvoir ou non. **En clair nous ne roulons pour ou contre personne.** Nous vous livrons les analyses causées par les décisions du pouvoir en place. Que cela soit bien ancré dans les esprits.

Pour autant devons-nous rester cois ? Eh bien non ! Qu'avons-nous face à nous, si ce n'est des hommes politiques qui gèrent la douane, les douaniers. Le syndicalisme de la fonction publique ne peut être comparé à celui d'une entreprise privée, en cela que son opposant est toujours un pouvoir politique, avec les gouvernants successifs.

Ainsi, comme nous avons combattu la nocivité des décisions de Sarkozy, il en a été de même avec Hollande et maintenant avec Macron. **Et il nous faut bien constater que cela a été de mal en pis et que le pompon est tenu par les gouvernants actuels.**

Continuateurs d'un politique salariale initiée en 2010, qui appauvrit les douaniers, (voir édito) les Macronistes ont taillé comme jamais dans le fonctionnement de la fonction publique avec les LDG et autres réformes fiscales. Dépeçant de-ci de-là, en s'attaquant au paritarisme, et aux corps intermédiaires (syndicats, organismes paritaires...) ils ne respectent plus rien !

Ainsi la douane perd ses missions, ses emplois, les agents trinquent ! Les arrogants de Bercy ou Montreuil, n'ont même pas le respect de leurs interlocuteurs. Il est donc clair que l'UNSA Douanes ne se taira pas face à eux et les dénoncera autant qu'elle le peut !

Nous ne sommes pas de ceux qui ont le rond de jambe facile, comme certains à l'occasion. La Directrice générale a été nommée avec une feuille de route qui lui va comme un gant et dont elle est fière. Notre fierté sera de ne pas être dupes de ses agissements.

Sous le signe du respect mutuel

Audience avec la Directrice Interrégionale du 8 novembre

Comme les autres syndicats Madame Bartala nous a reçu deux heures 30 et nous avons pu expliquer longuement nos points de vue et préoccupations locales.

Globalement si nous ne sommes pas toujours d'accord, le dialogue a été constructif même si nous savons très bien que la nouvelle Directrice Interrégionale, que nous avons souvent croisée au gré de ses affectations locales antérieures, appliquera les ordres qui lui seront intimés par le niveau national. C'est son rôle comme celui de ceux qui l'ont précédée.

Nous attendons cependant qu'elle soit à notre écoute et que lorsque ses avis sont requis en amont par Montreuil, elle fasse en sorte d'atténuer le plus possible les dégâts par des propositions empreintes de modération.

Pas de scoop lors de cette rencontre. La confirmation des difficultés que posent le transfert des missions fiscales, en particulier à Ajaccio, Toulon, la RI de Marseille, Port de Bouc et Cannes. Celles-ci sont bien connues et nous ne récrivons pas une nouvelle fois leurs détails.

Nous avons passé en revue les différentes solutions pour pallier ces difficultés causées par le mauvais plan d'accompagnement social de la Directrice Générale. La première, l'UNSA Douanes a dénoncé cette situation en octobre 2020 et œuvré en compagnie des autres OS pour l'améliorer. Nous nous sommes heurtés à un refus catégorique de Madame Braun Lemaire.

Les agents concernés sont toujours dans l'expectative, en particulier dans le 83 où l'absence d'annonce sur les éventuels postes DGFIP est très anxiogène. Il est clair que c'est le niveau local qui doit trouver les solutions, lâché qu'il est par un soutien national qui ne viendra jamais; nous en sommes conscients !

En définitive tout se fera à effectifs constants et il faudra déshabiller Pierre pour habiller Paul pour combler les manques criants causés par Montreuil...

La Directrice a affirmé vouloir rester sur la ligne tracée par son prédécesseur et n'a pas l'intention de modifier la cartographie des services, pour le moment ; espérons que des ordres venus de la capitale ne viennent pas entrechoquer ces bonnes intentions !

Un point sur le télétravail sera fait au prochain CT local. Notre délégation a insisté sur la nécessité de revoir les modes de fonctionnement des services pour intégrer la dimension nouvelle créée par ce télétravail plus important. Madame Bartala est d'accord avec nous sur ce point.

S'agissant des problèmes d'effectifs sur les unités de surveillance de Marseille ; les demandes de comblement ont été faites, si le tableau est épuisé des agents sortis de stage devraient être affectés.

La création de l'échelon DOD en Corse est toujours en attente, la DI doit s'entretenir avec son homologue de la DNRED. Une réflexion sur la place et l'organisation du renseignement en Corse doit être mise en œuvre.

Les sujets immobiliers ont été longuement abordés, des précisions seront apportées lors du CT, sur les principaux dossiers : BSI Menton, Division de Nice, brigade d'Avignon et le bureau en corollaire, la cité de la Joliette, et Schumann.

Nous sommes intervenus sur les problèmes posés par le parking de la cité de la Joliette, la DI va se pencher sur la question.

En définitive ce premier échange cordial devra être suivi des décisions et actions pour améliorer la vie des personnels et le fonctionnement des services durant cette période qui ne pourra être que troublée jusqu'à fin 2024.

L'UNSA était représentée par Cécile Dewasmes et Romain Despouy

LDG PROMOTIONS : Arbitraire, injustices et promotions stratosphériques !

Ça y est, les premiers résultats des LDG sont tombés en fin d'été !! Si on les regarde de près, on perçoit que le verdict de certaines promotions professionnelles rendu par la Direction Générale a de quoi surprendre ... ou pas !

Depuis 3 ans régulièrement, info méditerranée, avait dénoncé le mode de fonctionnement des promotions élaboré par la DG dans le cadre des nouvelles Lignes Directrices de Gestion : fin des CAPL et C, générant absence de transparence et d'écoute, clientélisme ... **Tout a été gravé dans le marbre pour favoriser un tel au détriment d'un autre agent en toute légitimité, (loi, instructions et autres notes de tous poils) !**

Des résultats surprenants...

Il n'aura donc pas fallu attendre bien longtemps pour constater que ce que nous craignons s'est produit dès les résultats des premières Listes d'Aptitude : la promotion de C en B d'une collègue pourtant classée au fin fond de la liste et celle d'une C1 au grade d'Inspecteur ont de quoi interroger certains et contrarier la majorité des autres ...

Méritocratie, nous avait-on promis !

Certains agents changent de services pour acquérir de l'expérience professionnelle ou s'efforcent de passer concours et examens pour progresser en carrière, d'autres enchaînent, sans trop de difficultés apparemment, Tableaux d'Avancement et Listes d'Aptitude ...

L'ensemble des Contrôleurs Principaux et les ACP1 non-promus ayant fait une lettre de motivation de plusieurs pages apprécieront la « non-reconnaissance de leurs compétences » par la Directrice Générale... Certainement ne s'abaisse-t-elle pas à potasser les dossiers de la plèbe des catégories B et C pour en connaître la valeur.

De leur côté, les Directeurs Interrégionaux et les collègues des services RH apprécieront la manière avec laquelle notre monarque a balayé d'un revers de main le travail de longue haleine réalisé pour constituer les listes locales de promotion ...

Cela ne serait pas plus surprenant (et révoltant) que cela, si les agents promus de nulle part n'étaient pas d'éminents représentants syndicaux nationaux, secrétaires générales de leur état ... Leurs adhérents apprécieront la mascarade concoctée à MONTREUIL, à commencer par ceux qui ont été floués dans cette aventure ...

Un rang de classement à plus de mille au Sigrid, du jamais vu pour se retrouver C2 ; une C1 promue inspectrice du jamais vu depuis plus de 20 ans !

En rendant un tel verdict, on discerne clairement la stratégie de la Directrice Générale : discréditer les organisations syndicales auprès des agents afin de passer avec plus de facilité ses réformes destructrices, tout en semant le trouble au sein du paysage syndical douanier.

L'expression « diviser pour mieux régner ! » est plus que jamais d'actualité au Royaume de la DGDDI ...

La Direction Générale veut apporter de la transparence (sic)!!!

Les agents qui le demandent peuvent recevoir la fiche de proposition les concernant, à l'issue de la campagne (c'est-à-dire après publication officielle des résultats à cette promotion) concernée, quand les dés sont joués. En somme un flash-back bien inutile !

Les agents qui le souhaitent doivent expressément formuler, leur demande de consultation de ce document.

A l'occasion de cette communication, il conviendra que le service RH propose à l'agent, s'il le souhaite, un entretien de carrière avec son supérieur hiérarchique ou le pôle RH de la FRHL dont il dépend afin de lui expliciter les conditions et les éléments ayant conduit à son classement par le CDR, les marges de progression attendues et l'accompagnement RH qui peut lui être proposé afin de lui permettre de progresser vers ses attendus. **Autant, vous dire que les formulations sont déjà toutes prêtes ...**

MUTUELLE : 15 EUROS l'aumône à compter du 01/01/2022

Les agents publics de l'État vont pouvoir bénéficier d'un remboursement forfaitaire de 15 euros par mois sur le montant des cotisations de mutuelle dès le début de l'année 2022. En fait comme disait l'autre c'est mieux que si c'était pis....

La voix de son maître avance que cela permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires de l'État de 180 euros annuellement. Un artifice largement médiatisé par la ministre de la Fonction Publique ! Il s'agit là du premier pas vers la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents en matière de santé.

Avec plus de 10 ans de retard sur le privé...

Désolé mais quand l'impôt sur le revenu et toutes les charges ponctionnant vos fiches de paye seront passées par là, il va rester à certains, 8 ou 9 euros mensuels soit aux alentours de 100 balles annuelles. Et avec 100 balles, t'as plus rien !!!

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les agents publics de l'État, titulaires comme contractuels
- Les agents en activité, en congé mobilité ou en détachement. Également les agents en congé parental, en disponibilité pour raison de santé ou en congé sans rémunération toujours pour raison de santé, en congé proche aidant, en congé de présence parentale ou de solidarité familiale.
- Le forfait sera de 15 euros, que l'agent exerce à temps partiel ou à temps complet.

Comment faire pour en bénéficier ?

Chaque agent devra le demander à son administration, en fournissant une attestation de son organisme de protection sociale complémentaire.

Les mutuelles doivent généraliser la mise à disposition de ces attestations, directement dans les espaces personnels d'adhérent des mutuelles et sans que ces derniers n'aient à en faire la demande. Un message personnel sera normalement adressé à chaque adhérent pour l'en informer.

Il appartient ensuite à chaque agent d'envoyer son attestation, au format dématérialisé, à destination du CSRH, via le portail RH sur Aladin, en cliquant sur « transmettre un document » puis en sélectionnant la rubrique « rémunération ».

Question : les services liquidant la paye de douaniers procèdent aux retraits mensuels de cotisations mutuelles, et peuvent donc cibler les bénéficiaires. Pourquoi alourdir le processus ainsi ? Déperdition espérée pour ceux qui oublieraient ? Au bénéfice du trésor...

Que deviendra la Protection Sociale Complémentaire après 2022 ?

Si l'UNSA-Douanes acte ce tout petit plus dans vos budgets, elle pense aussi aux retraités des douanes exclus du dispositif ; il est vrai que le Président ne les aime guère et les pense nantis au point de leur demander de financer et améliorer le pouvoir d'achat des actifs...

Ces avancées pour les actifs ne doivent pas se limiter à un coup de com' du gouvernement à quelques mois des élections présidentielles et législatives. La P.S.C. doit notamment englober des notions importantes que sont la prévoyance, la solidarité intergénérationnelle et le choix du panier de soins. L'UNSA-Douanes demeurera très attentive à l'avancée de ce dossier qui n'est qu'une mise à niveau privé/public !

A l'UNSA DOUANES, en quelques clics :

J'ADHÈRE DEPUIS CHEZ MOI

Pour ce faire, se rendre sur :

unsadouanes.fr

Rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en

ligne. Ce compte permet de :

- gérer ses infos personnelles,
- payer sa cotisation annuelle,
- obtenir sa carte d'adhérent,
- obtenir son attestation fiscale.

**Les syndicats UNSA sont autonomes et libres ! Ils vous défendent.
Ils vivent uniquement des cotisations qu'ils perçoivent.**

**Tous les syndicats n'ont pas les mêmes taux de cotisation !
Comparez avant de choisir.**

Cotisations 2021		
GRADES	Montant annuel payé à l'UNSA DOUANES	Montant annuel réel payé après fiscalité
Première adhésion	25	8
Berkani/Contractuels	29	10
AC	68	23
ACP 2ème classe	81	27
ACP 1ère classe	89	30
Contrôleur 2	93	31
Contrôleur 1	99	33
Contrôleur Principal	105	35
Inspecteur	122	41
IR3	136	45
IR2	141	47
IR1	146	49
IP1/IP2	154	51
DSD2/DSD1	164	55
DI/DR/DF	187	62
Administrateur Général	232	77
RETRAITES		
Catégorie A, B, C	40	13

L'UNSA MEDITERRANEE vous souhaite à toutes et tous, une excellente fin d'année 2021.